



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°65 /2026

Objet : REPLACEMENT PLAQUE TELECOM SUR TROTTOIR SITUES D91 RUE DE LA CHENAIE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOOS.

VU

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6
- Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie
- Vu l'avis favorable de la Métropole-Rouen-Normandie, gestionnaire depuis le 1^{er} janvier 2015, des espaces publics dédiés à la circulation,

CONSIDERANT :

Les travaux **de remplacement plaque télécom sur trottoir** par l'entreprise **TELEC SERVICES SARL**, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation **D91 rue de la Chenaie à BOOS au niveau des Ets Saint Etienne.**

ARRETE

ARTICLE 1 : *Le 25 mai 2026*, entre 9h00 et 16h00.

- La **CIRCULATION des piétons sur le trottoir sera interdite, la piste cyclable sera rétrécie.**

Un cheminement piéton sécurisé sera mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 2

L'entreprise **TELEC SERVICES SARL** chargée des travaux, sera dans l'obligation d'afficher et de distribuer copie du présent arrêté aux riverains des rues concernées, deux jours avant le début des travaux.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4

Ces dispositions prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire qui sera implantée par l'entreprise **TELEC SERVICES SARL**, sous sa responsabilité et à ses frais.

ARTICLE 5

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus.

ARTICLE 6

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE BOOS
- L'entreprise **TELEC SERVICES SARL** (telecservices.dict@gmail.com)
- Métropole transport et mobilité,
- Métropole déchets,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,

Fait à BOOS, le 30 avril 2026



Le Maire,

M. Bruno GRISEL